

Partenaire de l'Artisanat Gardois
depuis
70
ans
CMA 30

Soyez vigilants !

Tout au long du mois
de Novembre

Les Artisans* Gardois font leur



BUZZZ



* Chez les Artisans participant à cette opération

Tombola

Cadeaux

Accueil

Proximité

Qualité

Nous sommes 18 000 dans le Gard.
Nous sommes la **Première Entreprise de France**,
La **Première Entreprise du Gard** !

Venez **découvrir la qualité de nos produits**, ou tout
simplement nous rendre visite. Nous vous attendons !

**Participez à notre tombola spéciale "70 ans
de la CMA 30", avec cadeaux à la clé.**

Tirage au sort des gagnants sur chacun des 5 Bassins :

- Bassin Nîmes Métropole,
- Bassin Sud Gard,
- Bassin d'Alès,
- Bassin Gard Rhodanien,
- Bassin du Vigan.

La remise officielle des lots du « **Buzz des Artisans** »
se fera d'ici la fin de l'année ! Vous en serez informés.

À très vite donc.

Plus d'infos sur
www.cma-gard.fr
☎ 04 66 62 80 00





FO-COM-12-56

Nîmes, le 30 Octobre 2012

COMMUNIQUÉ

Je vous serais très obligée de bien vouloir annoncer l'information qui suit, et vous en remercie par avance.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard continue à fêter ses 70 ans ... Les Artisans Gardois créent le Buzz du 5 au 30 Novembre ! Que du plaisir pour les Consommateurs et le Grand public !

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard** fête ses **70 ans** depuis le début de **l'année 2012**, **70 ans** au service de **l'Artisanat Gardois** !

A cette occasion, le Président de la Chambre Serge ALMERAS et le Vice Président Jacques BOURGADE, en charge du dossier des **70 ans de la CMA 30**, ont déjà impulsé au cours du 1^{er} Semestre la réalisation de nombreux évènements afin de mettre **l'Artisanat Gardois à l'honneur** !

L'une des prochaines manifestations sera le « **Buzz des Artisans** », **opération séduction** des **18 000 chefs d'entreprises artisanales gardois** en direction de leurs **clients**, en lien avec la CMA 30 et les Organisations Professionnelles du secteur des métiers !

Ainsi, du **5 au 30 Novembre 2012**, tous les Artisans du Gard participant à l'opération fêteront les **70 ans de la CMA 30** avec le « **Buzz des Artisans** », via la **création de produits** ou **services spécifiques**, ou des gestes commerciaux en direction des consommateurs.

Ainsi, à titre d'exemple, les **Boulangers** créeront un « **Pain spécial** » pour cet Anniversaire ... Et les différents secteurs d'activité vont décliner à l'infini.

Une **affiche** signalant leur **participation** au « **Buzz des Artisans** », mise à disposition de tous les Artisans qui le souhaitent par la CMA 30, permettra au grand public de reconnaître les Artisans participant.

Les **consommateurs** auront, de plus, la possibilité, de **participer à une tombola** avec **cadeaux à la clé**.

Le tirage au sort aura lieu **à la CMA 30** le 6 Décembre en fin de journée.

La **remise officielle** des lots du « **Buzz des Artisans** » aux heureux gagnants se fera chez les artisans qui auront proposé le « ticket gagnant » à la fin de l'année !

Rappelons tout d'abord que l'artisanat recense près de 400 métiers différents, répartis dans les Métiers de Bouche, de Services, de la Fabrication et du Bâtiment.

18 000 chefs d'entreprises artisanales sont recensés dans le Gard. Ils font partie de notre quotidien, - *nous faisons appel à eux fort souvent* - et sont également créateurs d'emploi ! Ils ne délocalisent pas leur activité.

A l'occasion des 70 ans de la CMA 30, les artisans **participent** à l'opération « **Buzz des Artisans** », - *vous les reconnaitrez à l'affiche « BUZZ des ARTISANS » sur leur vitrine ou leur véhicule* -, souhaitent faire plaisir à leurs clients, ou, de manière plus large, aux consommateurs.

u Ils veulent montrer qu'en cette période de crise, ils sont toujours là, bien présents dans tout le Gard, accueillants, attentifs et festifs ! Ils veulent nous donner du plaisir et de la joie. Ils sont la Première Entreprise du Gard.

u Et voici d'ores et déjà un petit panel de ce que les Artisans Gardois nous proposent, - *liste non exhaustive* - si on leur rend visite dès le 5 Novembre, et durant tout le mois de Novembre 2012. Ces différentes propositions, qui vont aller crescendo tout au long du mois Novembre, sont laissées à l'initiative de chaque artisan participant :

- § Les graphistes : remise sur facture, ou prestation offerte,
- § Coiffeurs : un soin ou un cadeau offert,
- § Esthéticiennes : un soin offert (valorisation des savoir faire),
- § Fleuristes : surprises autour de la rose,
- § Taxis Nîmes : offrent un tour de ville des monuments (sur loterie),
- § Taxis Nîmes et Ales : offrent une course aller retour à l'heureux gagnant (sur loterie) : valable du 1 décembre 2012 au 31 décembre 2013, du lundi au samedi de 7 h à 19 heures,
- § Les Boulangers fabriquent le pain spécial des 70 ans de la CMA 30,
- § Bouchers : Sur un Rôti spécial décoré, à l'occasion des 70 ans de la CMA 30, une remise sera consentie,
- § Traiteurs : des produits offerts (valorisation des savoir faire),
- § Artisans de la couture : Broderie offerte ou cadeaux offerts,
- § Garagistes : Des cadeaux «70 ans de la CMA 30 »,
- § Des artisans du Bâtiment : des remises sur leur savoir faire ou des cadeaux «70 ans de la CMA 30 »,
- § Et, plus globalement, des remises sur le savoir faire, des cadeaux, des gestes commerciaux, et toujours un excellent accueil, la qualité et la proximité chez l'ensemble des artisans gardois participant à l'opération.

Ü Sans compter la **tombola** par bassin que proposeront tous les artisans participant, où 10 heureux lauréats gagneront l'œuvre d'art d'un céramiste local d'une valeur approximative de 150 euros !

Ü Le tirage au sort de la tombola du BUZZ des Artisans pour chacun des 5 Bassins se fera à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard le 6 Décembre en fin de journée en présence d'un Huissier, et ensuite, les cadeaux sont remis aux heureux gagnants (prévenus par la CMA 30) chez les Artisans qui leur auront remis (et fait gagner) le « *bon* » ticket **gagnant** de tombola.

Un maître mot pour les Artisans Gardois durant toute cette période :

u Faire plaisir à leurs clients !

Pour tout renseignement, contact :

Chantal GAVEN, Directrice du Service Pôle Métiers,
(04 66 62 80 05 – mail : chantal.gaven@cma-gard.fr
Fax : 04 66 62 80 58



Contacts Presse :

§ Joëlle MOUTON, Directrice du Service Direction des Affaires Générales et de la Communication
(06 11 88 39 60 - (04 66 62 80 12 - courriel : joelle.mouton@cma-gard.fr
§ Marilyn GAGLIARDONE, Assistante Communication
(04 66 62 80 56

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard - www.cma-gard.fr



70 ANS DE LA CMA 30 LE BUZZ DES ARTISANS GARDOIS

Du 5 au 30 Novembre 2012

LES DIFFERENTES MODALITES

Coordonnée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et les Organisations Professionnelles du secteur des Métiers à l'occasion des 70 ans de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, le but de cette opération « LE BUZZ DES ARTISANS GARDOIS » est de mettre en lumière les Artisans Gardois.

Il s'agit, en quelque sorte, d'une opération séduction auprès du grand public et des consommateurs.

Aussi, nous incitons vivement les Chefs d'entreprises artisanales à profiter de cette opération pour réaliser une action commerciale auprès de leurs clients, soit par un geste commercial, soit par un produit spécial ..., laissé à l'initiative de chacun.

u Il est important de montrer qu'en cette période de crise, les artisans sont toujours là, bien présents dans tout le Gard, accueillants, attentifs et festifs ! Et qu'ils veulent donner aux consommateurs du plaisir et de la joie.

Les artisans sont en effet la Première Entreprise du Gard !

MATÉRIEL et MODALITÉS

LA TOMBOLA

- ◆ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard met à votre disposition des **carnets de tombola** de 25 Bulletins de participation chacun.
- ◆ Pour **obtenir** un (ou plusieurs) carnet(s) de tombola, contactez Madame Chantal GAVEN :
 - i par téléphone au 04 66 62 80 05,
 - i par mail à l'adresse suivante : chantal.gaven@cma-gard.fr,
 - i par fax au 04 66 62 80 58

- ◆ Le ou les carnets vous seront envoyés par courrier, avec une **urne** en carton « Buzz des Artisans », à poser dans un endroit accessible par vos clients (votre comptoir ou votre bureau par exemple) ; vous pouvez aussi venir les chercher dans nos locaux à NIMES (904 Av. Maréchal Juin) si vous préférez, pourvu que vous puissiez attester que vous êtes bien inscrit au Répertoire des Métiers (au 2^{ème} étage, Service D.A.G.C.).
- ◆ Lorsque vous remettrez (**gratuitement**) un **Bulletin de participation** à la Tombola du Buzz des Artisans à l'un de vos clients, **veillez** à bien lui faire remplir la souche du carnet, en mentionnant son Nom, son adresse et son numéro de téléphone, avant qu'il dépose son bulletin de participation à la tombola dans l'urne.
- ◆ A partir du 1^{er} décembre 2012, les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard devront récupérer vos urnes (modalités à définir, qui vous seront précisées ultérieurement).
- ◆ **Le tirage au sort** des bulletins gagnants aura lieu dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, - 904, avenue du Maréchal Juin à Nîmes -, **le jeudi 6 décembre à 18 h 30** en présence d'un huissier.
- ◆ Les **lots** à gagner sont des œuvres artistiques en céramique, d'une valeur approximative de 150 euros chacune ;
- ◆ A l'issue de ce tirage au sort, il y aura 2 gagnants par Bassin, soit au total, **10 gagnants** dans le Gard.
- ◆ Dès le lendemain, le 7 Décembre donc, **la liste des gagnants** sera affichée dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et publiée sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard (www.cma-gard.fr) ;
- ◆ **Chaque gagnant** sera averti personnellement par courrier.
- ◆ Dans un second temps, la **remise officielle des lots** à chacun des **10 heureux gagnants** se fera **chez les chefs d'entreprise artisanales** qui auront remis le bulletin de participation à la tombola gagnant à leur client (dates non fixées à ce jour).

AFFICHES ET AUTOCOLLANTS

- ◆ Nous pouvons également vous envoyer, si vous nous le demandez, des **affiches "BUZZ"** en format **A4** (format d'une feuille de papier et idéale pour un véhicule), ou en format **A3** (format d'une double feuille) ;
- ◆ Vous pouvez nous demander aussi des petits autocollants bleus rond "70 ans de la CMA 30", que vous pourrez apposer sur vos devis ou factures, pour montrer que vous participez à l'opération, si vous faites notamment partie d'une profession du secteur du Bâtiment.

COMMUNICATION

- ◆ **Tous les artisans participant** à l'opération apposent dans leur magasin, leur bureau, leur devanture, ou leur véhicule, l'**affiche "BUZZ"** qui leur a été envoyée afin de montrer qu'ils participent à l'opération.
- ◆ Des messages seront diffusés dans la **Presse écrite** (Midi Libre, La Gazette de Nîmes, Journal de la Ville de Nîmes Gard Éco, le Réveil du midi, la Marseillaise...), et sur d'autres médias audio visuels.
- ◆ Un **jeu** se déroulera sur la Radio France Bleu Gard Lozère (90.2) du 12 au 16 novembre pour promouvoir cette opération.
- ◆ Durant cette même semaine du 12 au 16 novembre, **75 bus** sillonneront Nîmes Métropole avec des **affiches** « Buzz des Artisans » format 40 X 60 dans les bus (à l'arrière du chauffeur).
- ◆ **Des grandes affiches** format 120 x 176 seront apposées dans des "sucettes" (affichage public mis à disposition par diverses communes) à travers le Département (ALES, BAGNOLS SUR CEZE, BEAUCAIRE, LE GRAU DU ROI, SAIL AMBROIX, VAUVERT, PONT SAINT ESPRIT) durant le mois de Novembre.
- ◆ De **nombreuses Mairies** et **Communautés de Communes du Gard** apposent cette affiche en A3 ou A4 sur leurs panneaux d'affichage au public.
- ◆ L'opération "BUZZ des Artisans" a été annoncée dans le **journal « L'ARTISAN GARDOIS »** N° 3 de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard en page 5, journal qui a été envoyé aux 18 000 Artisans Gardois ainsi qu'aux 2 000 partenaires de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard.

POUR TOUTE AUTRE QUESTION

Contactez :

Madame Chantal GAVEN à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard :

- ! par téléphone au 04 66 62 80 05,
- ! par mail à l'adresse suivante : chantal.gaven@cma-gard.fr
- ! par fax au 04 66 62 80 58

ou votre Organisation Professionnelle.

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard :

www.cma-gard.fr

REGLEMENT DE JEU GRATUIT

JEU-CONCOURS GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT

ORGANISE DU 05 AU 30 NOVEMBRE 2012

DENOMME « TOMBOLA CMA 30 – LE BUZZ DES ARTISANS »

ARTICLE I

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé « *Tombola CMA 30 – Le Buzz des Artisans* ».

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat se déroulera sur les cinq bassins d'activités suivants :

- *Bassin Nîmes Métropole,*
- *Bassin Sud Gard,*
- *Bassin d'Alès,*
- *Bassin Gard Rhodanien,*
- *Bassin du Vigan.*

ARTICLE II

Ce jeu-concours est ouvert du 05 au 30 Novembre 2012 à toute personne physique et majeure, résidant en FRANCE métropolitaine et en Corse à l'exclusion du personnel de la structure organisatrice et de leur famille.

ARTICLE III

Le présent règlement de jeu est affiché dans les locaux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin.

Il est pareillement visible sur le site internet de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, www.cma-gard.fr.

Ce règlement est également affiché en l'Etude de Maître PEYRE Hubert, Huissier de Justice à la Résidence de 30250 SOMMIERES, 1, Place de la République.

Il est pareillement visible sur le site internet de l'Etude de Maître Hubert PEYRE, www.peyre-huissier.fr.

Les bulletins de participation sont disponibles dans toutes les Entreprises du Gard inscrites à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD.

Les participants peuvent jouer en déposant leur bulletin de participation dans les urnes installées dans toutes les Entreprises inscrites à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD.

Les bulletins de participation peuvent être déposés du 05 au 30 Novembre 2012 pendant les heures d'ouverture des Entreprises inscrites à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD.

Après rapatriement des urnes, les tirages au sort des bulletins gagnants se feront en public dans les locaux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin, le 06 Décembre 2012 à 18 heures 30.

Il est précisé que cinq tirages au sort de deux gagnants seront réalisés après mélange des bulletins de participation de chacun des bassins d'activités suivants :

- *Bassin Nîmes Métropole,*
- *Bassin Sud Gard,*
- *Bassin d'Alès,*
- *Bassin Gard Rhodanien,*
- *Bassin du Vigan.*

Le déroulement du dépouillement et la proclamation des résultats seront réalisés par Maître PEYRE Hubert, Huissier de Justice à la Résidence de 30250 SOMMIERES, 1, Place de la République.

ARTICLE IV

Les deux premiers bulletins tirés au sort par Bassin d'activités gagneront une œuvre d'art en céramique dénommée « *Les Pintades de Lussan* ».

Deux gagnants seront désignés par bassins d'activités, de sorte que dix lots de valeur identique sont à gagner pour l'ensemble de ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Aucun échange de lot contre une somme d'argent n'est possible.

Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée.

Le gagnant sera averti personnellement par courrier.

Enfin, les noms des gagnants seront affichés dans les locaux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin.

ARTICLE V

Après avoir lu le règlement, chaque participant doit remplir son bulletin de participation.

Il n'y aura pas d'inscription possible au concours sans bulletin entièrement et lisiblement complété.

Tout bulletin falsifié, altéré, photocopié sera considéré comme nul et éliminé.

ARTICLE VI

Les gagnants reconnaissent à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin, le droit de publier leurs noms et d'effectuer le cas échéant des reportages les concernant.

ARTICLE VII

Les informations recueillies sur le bulletin de participation sont destinées à l'usage interne de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin, au moyen d'un traitement de données.

Les participants acceptent toutefois par avance l'utilisation de leur nom, commune de résidence et photo, pour toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette publication ne puisse ouvrir d'autre droit que le lot gagné.

A moins qu'ils ne s'y opposent par écrit.

Enfin, les participants auront un droit d'accès et de rectification à ces informations en application de la loi du 8 Décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données.

ARTICLE VIII

Les gagnants désignés pourront retirer immédiatement leur lot sur présentation d'une pièce d'identité lors des tirages au sort.

Ils pourront, sous la même condition, retirer les lots dans les quinze jours suivants le dépouillement dans les locaux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin. Au-delà de cette date, aucun lot ne pourra plus être réclamé.

ARTICLE IX

En fonction des circonstances, l'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'une quelconque manière.

Dans cette hypothèse, le public sera avisé par tout moyen à sa convenance.

En outre, en cas de modification du présent règlement, pendant la durée même du jeu, les participants devront se conformer strictement au règlement modifié.

ARTICLE X

La participation au jeu entraîne acceptation du présent règlement.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GARD, dont le siège est situé sis à 30908 NIMES CEDEX 2, 904, Avenue du Maréchal Juin se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de fraude caractérisée.